

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 585

Artikel: Police, pompiers, presse : la liberté nucléaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉNERGIE, NOTRE AFFAIRE

Zurich à l'ombre de Kaiseraugst

Les économies d'énergie, on en parle beaucoup et on en fait peu. C'est une tâche qui incombe d'abord aux consommateurs, a conclu le Grand Conseil zurichois, en rejetant la motion d'une députée, convaincue que des actions concrètes s'imposent rapidement.

Pour la majorité de ce parlement il est insensé d'obliger les sociétés productrices d'électricité dans le canton «à prendre toutes les mesures adéquates pour stabiliser la consommation» — preuve du besoin pour la climatisation, interdiction

de nouveaux chauffe-eau électriques, indication de la consommation énergétique des appareils, etc.

Il est vrai que le canton de Zurich a donné son aval à la construction de Kaiseraugst. Alors, à quoi bon se faire du souci?

Tandis que le parlement zurichois met l'accent sur un approvisionnement «sûr et suffisant» (suffisant pour quoi faire?), la multinationale Exxon nous apprend, dans un rapport sur les prévisions énergétiques pour l'an 2000, que d'ici vingt ans nous consommerons 19 à 39% moins d'énergie, selon les pays, pour un revenu égal; et moins encore si des prescriptions légales sont édictées.

dans une centrale nucléaire les suggestions d'un certain «Media Institute» de Washington, publiées précisément après Three Mile Island. A savoir, entre autres, la préparation, à l'avance, de «plans d'information», l'organisation, à l'intention de la presse, de séminaires sur les notions de base de l'énergie nucléaire, l'obligation, pour les médias ne disposant pas de leur «propre personnel», de disposer, en cas d'incident, d'un expert de l'énergie nucléaire.

* * *

Des forces de sécurité spécialisées dans la protection des installations nucléaires, des contingents de travailleurs spécialisés, exposés par rotation aux doses maximales d'irradiation, et finalement une presse encadrée par des «experts» spécialisés dans la «bonne» information en cas de «pépin». La boucle est bouclée. La liberté par le nucléaire. Prochaine suggestion de l'ASPEA: la création de groupes de visiteurs, spécialisés dans les tournées de centrales nucléaires et autres usines de retraitement, et spécialement formés pour diffuser ensuite des témoignages corrects. Au nom de l'objectivité et de la sécurité. Bien entendu.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

A l'abri dans sa prison

Bel article, dans *La Nation* du 7 mars, de A.M. (Albert Muret? Non, il est mort... André Manuel? André Marcel? Alphonse Morel? André Muret, peut-être...) qui ne déparerait pas l'anthologie des Groupements patronaux vaudois publiée l'année passée.

A.M. s'en prend à *Amnesty International*, lequel «se propose de lancer une offensive pour la suppression de la peine de mort dans le code pénal militaire, c'est-à-dire en cas de guerre».

Et de commenter:

«Cette proposition est intéressante. En cas de guerre, lorsqu'un traître aura peut-être envoyé à la mort des centaines ou des milliers de soldats, il restera, lui, à l'abri dans sa prison pendant que les braves types iront sur le front se faire casser la figure.»

Et de conclure:

«Amnésie nationale.»

(Attention, A.M., les enfants qui ont trop d'esprit meurent jeunes, disait ma grand-mère!)

Dommage que Jean Piaget soit mort: peut-être aurait-il pu nous expliquer les mécanismes de cerveaux comme celui de A.M. ... «... à l'abri dans sa prison»: je me suis demandé où l'on pourrait installer cette prison «à l'abri», même en cas de guerre. La grotte de Manloup? Trop petite. La grotte aux fées de Vallorbe? Les détenus n'auraient pas très chaud et il y aurait quelque difficulté pour les ravitailler.

«... iront sur le front»: On se demande comment A.M. se représente «le front» dans l'éventualité d'une guerre... Nos troupes se retranchant derrière la Menthue? ou s'accrochant au Talent? Pas de doute: A.M. en est resté à la bataille de Marignan, ce qui est un comble pour quelqu'un qui par ailleurs professe sans doute, comme tous ses semblables, que la dite bataille a été perdue faute de divisions blindées et d'aviation de chasse.

POLICE, POMPIERS, PRESSE

La liberté nucléaire

Après l'accident de Three Mile Island, l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA) avait déposé plainte contre la SSR: l'information diffusée n'aurait pas été à la hauteur. Pas de violation de la concession, tel est le constat final du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie.

L'ASPEA enregistre la décision officielle dans son dernier bulletin d'information, «Flash nucléaire» («Raccourci de faits et d'opinions alimentant le débat nucléaire»), mais commente tout de même les «insuffisances» de l'information diffusée par la radio et la télévision au moment de l'accident en question. Et de mettre les points sur les «i»: «La presse et les médias sont redevables au public de prendre particulièrement au sérieux ce qui constitue leur premier devoir en cas de crise, à savoir l'information.» Et de proposer comme modèle des «solutions» à envisager pour les cas «d'urgence»